



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

MINISTÈRE DU LOGEMENT,
DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
ET DE LA RURALITÉ

COMMISSARIAT GÉNÉRAL À L'INVESTISSEMENT

Paris, le jeudi 4 février 2016

*L'innovation urbaine
pour la transition écologique des territoires :
Les lauréats de l'appel à projets « Ville de demain »*



Ségolène Royal, Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, **Sylvia Pinel**, Ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité, **Louis Schweitzer**, Commissaire Général à l'Investissement, et **Pierre-René Lemas**, directeur général du groupe Caisse des Dépôts, annoncent les résultats de la seconde tranche de l'appel à projets « **Ville de demain** » (2015-2017).

Le Programme d'Investissements d'Avenir « Ville de demain », géré par la Caisse des Dépôts, favorise l'émergence d'une nouvelle façon de concevoir, de construire et de gérer la ville, dans le cadre de la démarche **ÉcoCité**.

L'État accompagne ainsi les projets urbains intégrés, innovants portés par des acteurs publics et privés, dans des métropoles ou des grandes agglomérations. L'objectif de cette démarche partenariale est de développer des villes attractives et résilientes qui préservent l'environnement, la cohésion sociale et la qualité de vie de leurs habitants.

La seconde tranche de l'appel à projets « Ville de demain » est un véritable succès : plus de **150 millions d'euros sont engagés** pour soutenir l'innovation urbaine et accélérer la transition énergétique, au travers de projets de territoire ambitieux.

Les projets sélectionnés proposent des réponses aux enjeux de résilience des territoires face aux risques (modélisation des nappes phréatiques, systèmes d'alerte des crues) ou de renouvellement urbain, d'attractivité des territoires et de qualité de vie : reconversion industrielle, régénération de friches urbaines, retournement de la ville sur le fleuve, attractivité résidentielle en zone dense, production d'énergie renouvelable en lien avec la construction de bâtiments à énergie positive, rénovation énergétique, gestion de la mobilité ou encore valorisation d'espaces naturels, en lien avec la nature en ville.

La deuxième tranche du programme « Ville de demain » consacre l'émergence de nouveaux enjeux d'aménagement tels que la logistique urbaine, les marchés d'intérêts nationaux, la gestion des déchets en zone urbaine dense ou des déchets de chantiers. L'agriculture urbaine, les démarches participatives, l'économie sociale et solidaire (ressourceries ou mise en place de techniques de réemploi des matériaux), la santé ou le vieillissement de la population (services connectés pour les seniors, services de maintien à domicile) sont également particulièrement présents dans les nouveaux projets ÉcoCités.

Les réponses aux enjeux de développement durable proposées par les ÉcoCités relèvent à la fois des innovations technologiques (CIM multi-échelles, monitoring urbain environnemental, réseau Data center, living lab d'innovation de l'énergie...) et des innovations d'usage autour de la co-construction avec les habitats et les acteurs privés fondées sur les valeurs socles du partage et de la solidarité.

31 territoires sont désormais intégrés à la démarche ÉcoCité. Ils bénéficient à ce titre du soutien financier et de l'accompagnement de l'État à la capitalisation et à la valorisation de leurs projets.

Les 31 ÉcoCités soutenues par les investissements d'avenir :

Metz Métropole
Pays du Haut Val d'Alzette
Strasbourg Métropole des Deux-Rives
Bordeaux Plaine de Garonne
Clermont Métropole
Grand Lyon
Grenoble-Alpes Métropole
Brest Métropole
Rennes Métropole
Ardoines-Seine Amont
La Défense Seine Arche

Grand Roissy
Marne-la-Vallée
Mont-Valérien
Paris-Arc de l'innovation
Paris-Saclay
Plaine Commune
Plaine de l'Ourcq-Est Ensemble
Quartier universitaire international du Grand Paris
Seine Aval
Sénart
Société du Grand Paris
Montpellier Méditerranée Métropole
Toulouse Métropole
Métropole européenne de Lille
Métropole Rouen Normandie
Nantes Saint-Nazaire
Euroméditerranée Marseille
Nice Côte d'Azur
Toulon Marseille Provence métropole
ÉcoCité insulaire et tropicale

À propos du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) piloté par le Commissariat Général à l'Investissement

Doté de 47 milliards d'euros, dont plus de 36 milliards ont déjà été engagés, le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) a été mis en place par l'Etat en 2010 afin de financer des investissements innovants et prometteurs sur le territoire. Six axes stratégiques majeurs pour la France de demain ont ainsi été identifiés :

- L'enseignement supérieur et la formation.
- La recherche et sa valorisation.
- La modernisation industrielle.
- Le développement durable.
- L'économie numérique.
- La santé et les biotechnologies.

La gestion du PIA a été confiée à dix opérateurs, dont le groupe Caisse des Dépôts, qui gère ainsi 13,7 milliards d'euros déclinés en 36 conventions.

Retrouvez [le dossier de presse en ligne](#)

Retrouvez toutes les informations relatives à la démarche Ecocité sur le site du ministère
www.territoires.gouv.fr/les-ecocites

Pour toute information complémentaire, contacts :

Service de presse de Mme Ségolène Royal : 01 40 81 78 31

Service de presse de Mme Sylvia Pinel : 01 44 49 85 13

Service de presse groupe Caisse des Dépôts : 01 58 50 40 00

GROUPE





**SÉGOLÈNE ROYAL, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER**
chargée des Relations internationales sur le climat



**LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
DE LA MER ET DES OCÉANS**
Pour la croissance bleue et le climat



Paris, le vendredi 12 février 2016

Trait de côte : Ségolène Royal donne sa feuille de route au comité national de suivi et lance deux initiatives.

Ségolène Royal a ouvert les travaux du Comité national de suivi pour la gestion intégrée du trait de côte qui s'est réuni aujourd'hui au ministère. La Ministre a rappelé le travail important accompli qui a abouti à proposer 40 mesures concrètes à travers le rapport remis en octobre 2015.

La Ministre a souligné que dans le cadre de la prochaine conférence environnementale pour la transition écologique, le thème du changement climatique sera mis au cœur des discussions.

Ségolène Royal a rappelé que l'évolution du littoral est un enjeu majeur pour nos territoires et que cette question devra trouver toute sa place.

La Ministre a donné sa feuille de route au comité national :

- Elaborer le prochain programme d'actions 2016-2018 qui doit être sa priorité.
- Mettre en place un réseau national des observatoires locaux du trait de côte.
- Favoriser les sciences participatives et mettre en place des projets associant les citoyens.
- Aider à l'émergence de Start up développant l'amélioration des connaissances pour la gestion du trait de côte dans le cadre de la Green Tech.

La Ministre a retenu de lancer deux initiatives au niveau national :

- Un appel à idées : Imaginer le littoral qui permettra de recevoir les contributions de tous ceux qui souhaitent montrer et partager leur vision de l'évolution du littoral.
- Un appel à projets auprès des collectivités locales pour favoriser la mise en place de projets ou stratégies locales en faveur de l'adaptation des territoires littoraux face aux changements climatiques, avec un accompagnement financier et en expertise de la part du ministère de l'Environnement.

Retrouvez **le communiqué en ligne**

www.developpement-durable.gouv.fr

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE



Paris, le jeudi 7 avril 2016

Emplois de la Croissance verte, Green Tech verte, territoires à énergie positive

La ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, en charge des Relations internationales sur le climat a présenté une communication relative aux emplois de la croissance verte, technologies vertes et territoires à énergie positive.

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte et les actions qui l'accompagnent vont permettre de créer plus de 100 000 emplois verts en trois ans. En fixant des normes ambitieuses et en donnant de la visibilité aux entreprises, la loi favorise l'innovation et la création d'emplois. Depuis 2014, 20 000 ont été créés ou sauvegardés.

Le classement mondial des entreprises leader par secteur d'activité économique montre que les entreprises françaises sont les premières dans les secteurs de l'énergie, de l'équipement électrique, de l'aéronautique, du bâtiment, des constructions automobiles, des transports ferroviaires etc.

- Secteur du bâtiment

L'emploi a progressé de 9 % dans le secteur de la rénovation énergétique du bâtiment. Le Crédit d'impôt transition énergétique (CITE) et la TVA réduite à 5,5 % sur les travaux de rénovation énergétique sont salués par les professionnels du bâtiment. Dans le secteur de la fabrication et de la pose de fenêtres, 8 000 emplois ont ainsi été préservés ou créés en 2015. En 2016, le cumul du CITE et de l'éco prêt à taux zéro permettra d'amplifier cette dynamique.

- **Secteur des énergies renouvelables**

Le secteur des énergies renouvelables a connu une croissance de ses effectifs de 13 % entre 2012 et 2015. Le ministère chargé de l'environnement soutient fortement ce secteur.

Depuis 2014, trois appels d'offres ont été lancés dans la filière photovoltaïque. Ils devraient générer 1 milliard d'euros d'investissements et plus de 5 000 emplois.

De même, le 8 février 2016 a été lancé un appel d'offres sur 3 ans, dédié à la méthanisation et au bois-énergie. Ce dispositif s'ajoute au « plan 1 500 méthaniseurs » et à l'appel à projets « Dynamic bois » qui mobilise 35 millions d'euros pour soutenir les entreprises productrices de biomasse locale.

Plus de 2 000 emplois ont été créés dans la filière éolienne en 2014. Deux appels d'offres concernant l'éolien en mer posé ont été lancés pour une capacité totale de 3 000 MW. La perspective d'un troisième appel d'offres au large de Dunkerque vient d'être annoncée.

Le soutien aux filières des énergies renouvelables se traduit aussi par l'émergence d'innovations de rupture comme la route solaire pour laquelle 5 millions d'euros ont été débloqués.

- **Secteur des véhicules électriques**

Le secteur des véhicules propres (électriques et hybrides) a multiplié par trois ses effectifs entre 2012 et 2015. Les ventes de voitures électriques enregistrent une croissance constante avec une accélération de 64 % en 2015. Avec 4 000 nouvelles immatriculations depuis début 2016, la France est devenue le premier marché européen.

La mise en place de la prime à la conversion, cumulable avec le bonus écologique et ouvrant droit à une aide de 10 000 € pour l'achat d'un véhicule électrique en remplacement d'un diesel de plus de dix ans, a largement bénéficié à la filière.

- **La nouvelle France industrielle dans le secteur de la croissance verte**

Parmi les neuf solutions industrielles de la Nouvelle France industrielle, trois ciblent précisément les filières de croissance verte avec un important potentiel de créations d'emplois : 25 000 dans le secteur des déchets et de la chimie verte, et 25 000 dans les secteurs de la mobilité écologique et du stockage de l'énergie.

- **La Banque publique d'investissement**

En un an, 128 M€ de prêts verts ont été attribués à des petites et moyennes entreprises pour des projets industriels pour la transition écologique et énergétique. Afin d'accélérer la distribution du prêt vert, il sera prolongé jusqu'à fin 2017 et étendu au secteur des services.

- **Le Programme d'investissements d'avenir**

Le Programme « Véhicules et transports du futur » a permis de soutenir 202 projets pour 643,7 M€ d'aides financières. Le programme « Démonstrateurs de la transition énergétique et écologique » a permis de soutenir 147 projets pour 970,2 M€ d'aides financières.

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) a permis de soutenir plusieurs dizaine de milliers de projets depuis 2014. Depuis 2014, plus d'un milliard d'euros de soutiens issus directement du budget de l'agence a été accordé à plus de 15 000 opérations. Le « Fonds chaleur » a permis de soutenir plus de 700 projets de réseaux de chaleur et chaufferies renouvelables pour 400 millions d'euros. Le « Fonds déchets » a mobilisé plus de 350 millions d'euros d'aides aux entreprises et aux collectivités. Enfin, 500 millions d'euros du Programme d'investissements d'avenir (PIA) ont soutenu 160 projets innovants pour un total de plus de 800 millions d'euros d'investissements.

- **Le doublement des territoires à énergie positive pour la croissance verte**

Les territoires à énergie positive créés par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte ont pour objectif de produire plus d'énergie qu'ils n'en consomment, en lançant des travaux d'économies d'énergie et des chantiers de production d'énergies renouvelables.

En 2015, plus de 200 territoires ont été accompagnés. Aujourd'hui 400 territoires sont labellisés et bénéficient du soutien du Fonds de financement de la transition énergétique, pour plus de 850 millions d'euros de travaux générés au total.

Grâce aux travaux engagés pour la rénovation énergétique de 350 bâtiments publics, comme pour la modernisation de l'éclairage public (115 000 ampoules remplacées), 180 000 tonnes de CO₂ ont pu être évitées annuellement, soit l'équivalent de la consommation annuelle de plus de 70 000 voitures.

- **50 start-up de la « Green Tech Verte » soutenues par l'Etat**

Après avoir organisé le « Climate Change Challenge » (C3) lors de la COP21, en vue de faire émerger des start-up du climat, le Gouvernement lance « La Green Tech Verte ». Ce dispositif permet de mobiliser 15 millions d'euros du Programme d'investissements d'avenir au bénéfice de 50 startup dans les domaines des réseaux intelligents, des compteurs communicants, de la maquette numérique, et autres applications numériques de la croissance verte.